



# Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.

Vlaanderen : 80, Legendaalreed - 8020 Oostkamp  
 Brussels : 126 bte 12, Av. des Croix de Guerre - 1120 Brussels  
 Hainaut : 1E bte 115, Av. Général Michel - 6000 Charleroi  
 A'pen-Limburg : 76 bte 1, Grote Baan - 3530 Houthalen  
 Liège : 63 - Rue Grand-Vinave - 4101 Jemeppe

Tel.: 050/ 84.17.85 Fax.: 050/82.38.00  
 Tel.: 02/245.46.95 Fax.: 02/215.12.78  
 Tel.: 071/ 30.50.32 Fax.: 071/ 31.67.35  
 Tel.: 011/ 60.44.20 Fax.: 011/ 60.44.19  
 Tel.: 04/234.17.00 Fax.: 04/234.17.80

Banques : 000-1395124-70 001-2821893-45 196-4170042-67 T.V.A. BE 406.671.312  
 240-0325513-82 340-0298168-28

## PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

Rapport N° : 4/2001 03/28/01 Personne(s) responsable(s) de l'exécution du travail  
 Date du contrôle : 28/03/2001 Nom-Prénom : M. NIKON  
 Propriétaire nom-Prénom : M. THYS N° T.V.A / N° C. Ident. : 432993895  
 Adresse : Rue Peu d'eau lot 1 Adresse de l'installation : M. THYS Rue  
Andenne Peu d'eau lot 1 Andenne

Type de contrôle : Bois des Dames

- A) Examen de conformité d'une installation électrique BT domestique avant mise sous tension, effectué sur base des prescriptions du RGIE Art.: 270.
- B) Examen de contrôle d'une installation électrique BT domestique en vue d'un renforcement de puissance de raccordement au réseau public de distribution - A.R. du 01.07.1992.

Type d'installation :  
 (Unité d'habitation) (Unité de travail domestique) (Parties communes) (Autres ..... ) Art.86 ou 87.  
 Distributeur : ALE Raccordement suivant cablage tableau : Tension : 1.238.0V  
 Alimentation tableau princ. : 4 X 10 mm<sup>2</sup>. Protection raccordement : 50 A.  
 Colonne d'alimentation : 4 X 16 mm<sup>2</sup>. Interr-Sect. Général DIFC3 A.  
 Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 14 R<sub>t</sub> = 6 Ohm(s) R<sub>TCT</sub> = 20 Mégohm(s)

Différentiel	I <sub>n</sub> en A	I <sub>cc</sub> en KA	I <sub>p</sub> en A	circuits protégés	I <sub>n</sub> en A	I <sub>cc</sub> en KA	I <sub>p</sub> en A	circuits protégés	I <sub>n</sub> en A	I <sub>cc</sub> en KA	I <sub>p</sub> en A	circuits protégés
A	63	3	0,3	GEN	63	3	0,03	TJH60W				
B												

Type de contrôle : A				Type de contrôle : B			
Circuits	Protections	Sections	Installation	Circuits	Protections	Sections	Installation
10	32A	2,5	Nombre PC : <u>28</u> II + T III + T				Nombre PC : II + T III + T
5	20A	2,5					
8	16A	1,5	Nombre PL : <u>16</u>				Nombre PL :
			Arrivées : <u>1</u>				Arrivées :
			Type Chauffage : <u>=</u>				Type Chauffage :
			Divers : <u>=</u>				Divers :

INFRACTIONS : ( voir code au verso ) Nict

Remarques : Salle de bain/douche : l'installation sanitaire n'est pas réalisée au jour du contrôle.  
 Liaisons équipotentielles principales/Secondaires : non visibles - existent sur déclaration du responsable du travail  
 - installées - non connectées.

Le différentiel général  était  a été plombé  les schémas ont été signés  n'ont pas été signés.  
 Conclusion a) : l'installation  est  n'est pas conforme aux prescriptions légales.  
 Conclusion b) : l'installation  est  n'est pas conforme aux prescriptions légales. } Prochaine visite : en 2001

L'installation électrique BT n'étant pas conforme, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'un cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. L'Organisme agréé qui a effectué l'inspection se représentera avant le : ..... afin de vérifier l'élimination des infractions constatées.

N.B. : En cas de refus d'une seconde visite ou au cas où les infractions subsisteraient conformément à l'Art.276/2, une copie du Procès Verbal sera envoyée à l'administration de l'Energie préposée à la Haute Surveillance des installations électriques domestiques.

L'agent visiteur ( nom+signature ) Pr. C.I.B. A. THIBAL  
 Le client Ambal  
 Le directeur de l'Organisme Agréé Ir. V. SIRAUT